



Ce n'est pas parce qu'on est un ~~MINEUR~~ qu'on n'est plus un ENFANT

Rassurez-vous, vous n'aurez bientôt plus à craindre d'agression en allant chercher vos paupiettes chez le boucher situé à côté du collège du quartier. Nos chères têtes blondes sont en effet une priorité absolue pour le gouvernement actuel. D'autant plus que la peur anti-jeunes dope l'audimat des journaux télévisés lorsque les déboires sentimentaux présidentiels ne sont pas là pour le faire.

Nous élevons nos enfants dans un monde merveilleux. L'école, gratuite, laïque et obligatoire, créée pour leur donner toutes leurs chances d'intégration dans la société, n'est plus en mesure de garantir leur sécurité.

La semaine dernière, des gendarmes ont déboulé dans un collège pendant les cours, avec un chien manifestement en manque, ont terrorisé les élèves présents, détruit un ordinateur et ordonné à des adolescents épouvantés et humiliés de se mettre en sous-vêtements dans les couloirs. Dans le même temps, les sbires d'un ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale qui veut « réhabiliter Vichy » raflent des enfants jusque dans les cours d'école, et les expulsent en moins de 48 heures.

Et la justice dans tout ça ? Effectivement, elle n'oublie pas les enfants. Elle y pense tellement que nous avons eu droit à un déploiement de mesures sécuritaires ces dernières années. Abaissement de la responsabilité pénale à 10 ans, possibilité d'incarcération à partir de 13, suppression de l'excuse de minorité et application de peines plancher pour les mineurs de 16 ans récidivistes, ouverture des établissements pénitentiaires pour mineurs...

La réponse répressive, déjà particulièrement prolix, devrait pouvoir s'étoffer prochainement en suivant les propositions du rapport Varinard, rendu début décembre. Pour le premier trimestre 2009, l'Hagarde des Sots Rachida Dati demande au père Noël l'élaboration d'un Code de la justice des mineurs, qui proposera entre autres :

- la possibilité de mettre en retenue un enfant de moins de 12 ans pendant 6 heures, renouvelable une fois (6+6, ça fait 12 heures dans un commissariat, pour un gosse de 10 ans, ça cause.)
- l'incarcération possible à partir de 12 ans dans les cas de crimes, et à partir de 14 ans pour les autres délits
- la peine de fin de semaine, c'est -à-dire mettre un môme en prison le week-end pour lui éviter d'aller délinquer avec ses petits camarades
- le principe de césure de la procédure, pour pouvoir statuer immédiatement sur la culpabilité du mineur et sur les dommages et intérêts, tout en différant le prononcé de la sanction.



Pour mieux faire passer la pilule, ce rapport préconise également de changer la terminologie, et de ne plus parler désormais d'enfants, mais de mineurs.

Il ne faut pourtant pas se leurrer : si les principes fondamentaux de l'ordonnance de 1945 ne sont officiellement pas remis en cause, et qu'il faut toujours privilégier l'éducation à la sanction, les préconisations mettent les bouchées double sur le versant répressif, et s'assoient confortablement sur l'éducation. Et de fait, avec tout ce beau monde assis dessus, les moyens affectés à l'insertion s'aplatissent à vue d'œil.



Les moyens affectés à la Protection judiciaire sont en diminution constante. La majorité des crédits sont alloués pour des centres éducatifs fermés (dernière alternative avant l'emprisonnement) et des EPM. L'obligation de rendement ainsi que les cotas de prise en charge font planer les menaces de la fermeture de certaines structures et de suppressions de postes, rendant quasiment impossible un véritable travail de réinsertion et de suivi.

L'Education nationale, qui doit donner à chacun ses chances d'intégration, subit un régime draconien : elle perd ses profs (30 000 postes de moins en 3 ans, et plus de 13 000 suppressions prévues pour 2009) et voit ses programmes allégés. Les classes sont surchargées, le redoublement quasiment supprimé, et on espère que les difficultés d'un élève se résorberont de fait l'année suivante, ou que l'on pourra ignorer la question jusqu'à l'âge fatidique des 16 ans.

Comment peut-on lutter contre la délinquance sans s'occuper de son origine elle-même ? On peut changer les formules autant qu'on voudra, il n'empêche qu'un établissement pénitentiaire pour mineurs reste une prison pour gosses, et qu'un délinquant juvénile a bien de l'acné.

N'enfermons pas la jeunesse, aidons la à s'émanciper

Pour nous contactez, CNT, c/o CESL BP 121, 25014 Besançon Cedex

Par mail : cnt-doubs@cnt-f.org

Plus d'infos sur le blog : <http://cntbesancon.wordpress.com>

Si vous le souhaitez, recevez gratuitement *Le Combat Syndicaliste* pendant 3 mois en nous contactant par mail

